



Fiche aide mémoire

Les cartes et chèques-cadeaux

RUE SUR DENIS
DE GILFORD À ROY

Pourquoi devrais-je faire des chèques-cadeaux ?

Augmentation des ventes

Ils incitent les clients à dépenser davantage que la valeur nominale du chèque ou de la carte cadeau. C'est une opportunité d'augmenter le panier moyen des clients.

Acquisition de nouveaux clients

Ils peuvent être achetés/offerts par/à des personnes qui ne sont pas encore clientes. Cela offre une chance d'attirer de nouveaux clients dans le magasin.

Fidélisation de la clientèle

Ils incitent les clients existants à revenir dans le magasin pour utiliser leur crédit. Cela renforce la fidélité à la marque.

Cadeaux d'entreprise

Ils peuvent être vendus en gros aux entreprises comme cadeaux d'entreprise. Cela peut représenter une source de revenus supplémentaire.

Facilité de gestion

Les systèmes de chèques-cadeaux et cartes-cadeaux modernes sont généralement faciles à gérer. Ils peuvent être intégrés au système de point de vente existant, ce qui réduit la charge de travail administrative.

Opportunité pendant les périodes de pointe

Ils sont souvent populaires pendant les périodes de fêtes et les événements spéciaux. Ils offrent une opportunité supplémentaire de vente pendant les périodes de pointe.





Fiche aide mémoire

Les cartes et chèques-cadeaux



Rappel des réglementations des cartes-cadeaux et chèques-cadeaux (*)

Une carte-cadeau est une carte magnétique ou à puce qui est émise par un ou des commerces et sur laquelle est enregistré un montant qui permet aux clients d'acheter des biens ou des services dans ce ou ces commerces.

Un chèque-cadeau, communément appelé certificat-cadeau, est un document qui permet aux clients de payer des biens ou des services achetés à un ou plusieurs commerçants. La façon la plus simple de traiter les certificats cadeaux, c'est de les considérer comme un mode de paiement. Dans la configuration de la caisse enregistreuse ou POS, on peut ajouter "Certificat cadeau" aux types de paiement comme si c'était une carte de crédit.

La vente de cartes-cadeaux et de chèques-cadeaux **n'est pas taxable**. Toutefois, si une carte-cadeau ou un chèque-cadeau est utilisé par un client, la TPS et la TVQ doivent être calculées sur le prix du bien ou du service vendu, comme si celui-ci était payé comptant.

En bref, cela est considéré durant la transaction comme de l'argent comptant.

Exemple :

Une personne reçoit pour son anniversaire une carte-cadeau lui permettant de faire un achat de 30 \$ à sa boutique préférée. Il s'y rend et effectue un achat.

Disque		35,00 \$
TPS (35 \$ x 5 %)	+	1,75 \$
TVQ (35 \$ x 9,975 %)		3,49 \$
Sous-total		40,24 \$
Valeur de la carte-cadeau	-	30,00 \$
Somme à payer		10,24 \$

*Références : Site web de Revenu Québec

